

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier -Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice: 41 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS:

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Christèle CERISIER-PHILIPPE, GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS:

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D128 300923

RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT **BOULEVARD KENNEDY A TROUVILLE-SUR-MER** CRÉATION D'UNE VOIE CYCLABLE LE LONG DES BERGES DE LA **TOUQUES A TOUQUES** Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux **Autorisation**

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé, lors de sa séance du 13 mai 2022, la passation du marché de travaux pour le renforcement du réseau d'assainissement Boulevard Kennedy à Trouville-sur-Mer et la création de la voie cyclable le long des berges de la Touques à Touques avec

ID: 014-241400415-20231003-D128



....

le groupement d'entreprises SADE Calvados Manche Orne (mandataire) / Bouygues Énergies & Services / Jousse / Eiffage Route IDF Centre Ouest (cotraitants).

Il est également rappelé que, d'une part, les travaux de renforcement du réseau d'assainissement Boulevard Kennedy à Trouville-sur-Mer sont subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 696 174 € et que, d'autre part, les travaux de création de la voie cyclable le long des berges de la Touques à Touques sont subventionnés au titre du contrat de territoire du Département du Calvados à hauteur de 96 681 €, soit un total de 792 855 € de subventions.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 5 septembre 2023, à l'effet de prendre connaissance de modifications mineures sur les travaux et a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 comme suit :

Partie réseau d'assainissement :

Montant de base	1 828 340,00 € H.T.
Montant avenant n°1	46 845,32 € H.T.
Montant base + avenant n°1	1 875 185,32 € H.T.

Partie voie cyclable:

Montant de base	165 227,40 € H.T.
Montant avenant n°1	6 484,82 € H.T.
Montant base + avenant n°1	171 712,22 € H.T.

Opération globale :

operation globale i	
Montant marché de base	1 993 567,40 € H.T.
Montant avenant n°1	53 330,14 € H.T.
Montant marché base + avenant n°1	2 456 277,05 € H.T.

Soit une augmentation de 2.68 %

Après avis de la Commission d'Attribution des Marchés en date du 5 septembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in 🎔 🎯 🗅

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID: 014-241400415-20231003-D128_300923-DE

Page | 3

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX Secrétaire de séance **Philippe AUGIER** Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier 14800 Deauville 02 31 88 54 49 info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org







